

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : LA TOUR D'AIGUES

GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 23.03.2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	COTTIER ANNE	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/06/2025	ancienneté
2	REYNAUD Sabine ép SOTES	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/10/2025	ancienneté

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

A LA TOUR D AIGUES le 1/05/2023

François-Xavier GUISSONIER Maire



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : LA TOUR D'AIGUES
GRADE DE : ATSEM PRINCIPAL DE 1° CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté en date du 23.03.2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	DI MATTEO Valérie ép PIGNOLY	ATSEM PPAL 1° CLASSE	01/07/2025	ancienneté

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

A LA TOUR D AIGUES le 10/04/2025
François-Xavier GUISSARD Maire



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : LA TOUR D'AIGUES

GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 23.03.2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	GHELFI GILLES	ADJOINT TECHNIQUE	01/07/2025	ancienneté
2	BRANDTNER FRANCOIS	ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2025	ancienneté
3	LAMBERTI FRANCOISE	ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025	ancienneté
4	CLARK FRANCISCA	ADJOINT TECHNIQUE	01/12/2025	ancienneté

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	6	11
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	2	4

A LA TOUR D AIGUES le 16-04-2025

François-Xavier GUIBET Maire



